

ACTUALITÉS p.1

DOSSIER p.2

Enfin les premiers constats !

LA PAROLE À p.3

Christian de Froberville,
directeur du domaine du Ciran (45)QUESTIONS/
RÉPONSES p.3Adhérer à Natura 2000 remet-il
en cause la pratique de la chasse ?

ZOOM SUR p.4

Les tourbières : des milieux
exceptionnels à conserver !

La lettre

Natura 2000 SOLOGNE

N°4 décembre 2012

Edito par Agnès Thibault

Dès 2008, le Pays de Grande Sologne s'est proposé pour présider le grand site Natura 2000 et participer ainsi à l'application de la directive « Habitats ». Les élus du Pays ont souhaité s'impliquer dans la démarche, car ils sont conscients de la valeur du patrimoine naturel solognot et des menaces qui pèsent dessus. Pour inciter à la préservation de nos espaces, quoi de mieux que de s'approprier cette politique européenne et de lui donner un sens localement ?

Dans cette entreprise, je me félicite de l'engagement à nos côtés du Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Sa connaissance du territoire et ses liens avec les nombreux propriétaires nous ont permis de faire naître une dynamique tout à fait positive, dans le respect des différents points de vue concernant la gestion des milieux naturels. Le nombre croissant de signatures de chartes ou de contrats Natura 2000 en est le témoin. Qui aurait parié il y a une quinzaine d'années sur une telle réussite ? Au début, l'opacité du projet entraînait la peur : perte de liberté, contrainte réglementaire, modification du contenu de cette politique... Aujourd'hui, les mentalités évoluent petit à petit grâce à une communication plus adaptée. Le couple Pays de Grande Sologne – CRPF a su donner confiance aux différents acteurs publics ou privés concernés. Mais c'est un équilibre fragile qui pourrait être remis en cause rapidement en cas de durcissement réglementaire. Pour éviter cela, nous devons montrer, comme la loi nous y invite, que maintenir la biodiversité c'est de notre responsabilité. Faisons évoluer notre chère Sologne comme les générations précédentes ont su le faire. Il en va de la préservation de la faune, de la flore mais aussi de nos paysages. Et par là même d'une part de l'identité solognote !

Agnès THIBAUT,
Maire de Marcilly-en-Gault,
Vice-présidente du pays de Grande Sologne.

RÉUNION ANNUELLE DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le 3 décembre dernier, le comité de pilotage du site Sologne s'est réuni à Marcilly-en-Gault pour suivre la mise en œuvre de Natura 2000. Après le bilan 2012 et le témoignage d'un propriétaire signataire d'un contrat Natura 2000, les membres du comité se sont concertés sur les actions qui seront menées en 2013. *Retrouver le compte-rendu de la réunion sur le site internet Natura 2000 Sologne. (Adresse page 4)*

L'ONF S'ENGAGE POUR LE PATRIMOINE NATUREL SOLOGNOT

La forêt publique n'échappe pas aux enjeux environnementaux et elle se doit de montrer l'exemple. Ainsi, le 16 novembre dernier, l'ONF a signé la charte Natura 2000 pour les forêts domaniales de Lamotte-Beuvron et de Boulogne. L'établissement public affirme ainsi son engagement en termes de gestion multifonctionnelle des forêts.



ENFIN LES PREMIERS CONTRATS !



Restauration des berges d'un étang (Souesmes)

Principal outil de préservation volontaire de la biodiversité, les contrats Natura 2000 permettent aux propriétaires, privés ou publics, d'entretenir ou de restaurer des milieux remarquables et de bénéficier d'une prise en charge à hauteur des travaux engagés. En Sologne, après trois ans d'animation, les premiers chantiers voient enfin le jour. Voici un tour d'horizon de ces actions concrètes qui donnent à la démarche Natura 2000 tout son sens.



Lande sèche restaurée (Nançay)



© CRPF-IFC / G. THAUVIN

6 espaces naturels restaurés sur 4 propriétés

Deux landes sèches, une lande humide, des prairies humides et des bordures d'étangs... Voilà le palmarès 2012 des milieux ayant fait l'objet de travaux. Au total, près de 10 ha d'habitats d'intérêt européen sont ainsi conservés. Une vraie réussite quand on connaît les réticences qu'a connu Natura 2000 à ses débuts. D'autant plus que tous les contrats ont été signés par des propriétaires privés forestiers et chasseurs. Une belle preuve que cela ne contraint pas de façon exagérée !

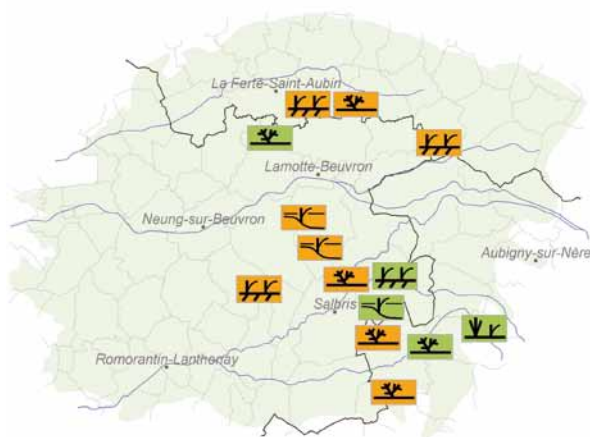
5 nouvelles contractualisations en 2013

Signe qu'une dynamique se crée, le nombre de contrats devrait doubler en 2013. Ainsi, de nouvelles landes sèches et humides, des bordures d'étangs, des prairies de fauches et une zone tourbeuse devraient faire l'objet d'une restauration. Petit à petit, un maillage d'espaces ouverts patrimoniaux se constitue à l'échelle de la Sologne pour pérenniser une faune et une flore mais aussi des paysages typiques.

Un accompagnement sur le long terme

Chaque adhésion est le fruit d'une sensibilisation et d'un suivi sur le long terme. Visite-conseil, expertise écologique, démarches administratives... Tous les propriétaires engagés dans la démarche bénéficient gratuitement de l'appui technique et administratif de l'animateur Natura 2000. Ceci dans toutes les étapes de la démarche !

*Grégoire THAUVIN,
Animateur du site Natura 2000 Sologne.*



	Végétation de zones temporairement exsiccées
	Landes
	Mégaphorbiaies
	Prairies
	Restauration en 2012
	Restauration en 2013

Source : CRPF-IFC, 2012



... CHRISTIAN DE FROBERVILLE, DIRECTEUR DU DOMAINE DU CIRAN (45)



L'Association pour la Fondation Sologne

est propriétaire du domaine situé à Ménestreau-en-Villette depuis 1977. « Vitrine » du patrimoine naturel solognot, ce site de 300 ha a fait l'objet d'une adhésion à la charte Natura 2000, puis, à un contrat Natura 2000.

Quelle a été la motivation pour adhérer à la charte ?

La charte concorde avec nos objectifs puisqu'elle promeut une gestion favorable au maintien des milieux naturels typiques de la Sologne. Notre démarche est environnementale et pédagogique : Xavier Deschamps, notre président, et le conseil d'administration ont souhaité montrer l'exemple.

Que pensez-vous des contraintes liées à la charte ?

La charte conseille plus qu'elle ne contraint. Il s'agit de conserver des espaces en les gérant en « bon père de famille », comme autrefois. Sur le domaine, nous avons la chance d'avoir un agriculteur. Son activité

permet justement de répondre aux attentes de la charte qui visent notamment à maintenir des zones ouvertes. Faune et flore sont conservées, et en plus, la fermeture des paysages est évitée. Cela sans surcoût particulier.

L'association vient de signer un contrat Natura 2000. En quoi cela est-il complémentaire de la charte ?

Avec la charte, un diagnostic écologique a été proposé par le CRPF. Plusieurs zones d'intérêt européen ont été identifiées, dont certaines étaient dégradées. À elles seules, les pratiques préconisées dans la charte n'auraient pas suffi pour les remettre en bon état. Nous avons donc prévu des travaux de restauration via un contrat Natura 2000. Nous bénéficions ainsi d'un financement complet des travaux et d'un suivi technique.

Que diriez-vous aux propriétaires qui hésitent encore à se lancer dans la démarche ?

Je leur dirais que Natura 2000 n'est pas contradictoire avec les activités actuelles. La diversité des habitats naturels ne peut que faciliter la présence d'une faune variée. En laissant disparaître certains milieux emblématiques, la Sologne s'homogénéise et s'appauvrit.

Merci à
M. de Froberville.

ADHÉRER À NATURA 2000 REMET-IL EN CAUSE LA PRATIQUE DE LA CHASSE ?

En Sologne, l'importance économique et sociale de la chasse ainsi que son innocuité vis-à-vis des milieux et des espèces patrimoniales ont été reconnues à maintes reprises (que ce soit dans le document d'objectifs du site Natura 2000 ou lors des multiples réunions de concertation). **La démarche Natura 2000 Sologne ne remet donc aucunement en cause la chasse.**

Il suffit d'ailleurs de lire la charte du site Sologne pour s'en convaincre. Ce guide succinct de bonne gestion des espaces naturels, ne pose pas de contraintes particulières pour la pratique de cette activité traditionnelle. Il formule avant tout des conseils qui doivent bénéficier aux milieux naturels, à la flore, à la faune et par conséquent aux chasseurs eux-mêmes.

Dans ces conditions, la signature de la charte en plus des avantages fiscaux qu'elle procure est l'un des meilleurs moyens de montrer, en tant que chasseur, son attachement à des pratiques respectueuses du patrimoine naturel.

La charte est disponible auprès de l'animateur Natura 2000 ou sur internet.
(Coordonnées page 4)

Exemples de bonnes pratiques pour les mares ou étangs :

- Éviter l'agrainage du grand gibier à moins de 10 m des berges
- Éviter le développement d'une ceinture ligneuse trop dense
- Ne pas contrecarrer les variations naturelles du niveau de l'eau

Zoom sur

LES TOURBIÈRES : DES MILIEUX EXCEPTIONNELS À CONSERVER !

Tremblant tourbeux avec ses linaigrettes et son trèfle d'eau (Cheverny)



Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia* L.)



© CRPF - IFC / G. THAUVIN

Souvent de faible superficie, ces zones aux conditions écologiques particulières jouent un rôle de filtre. De plus, elles sont l'habitat d'espèces protégées originales, comme les rossolis (plantes carnivores) ou les linaigrettes. Natura 2000 peut être un outil pour les préserver.

Lande tourbeuse ou tremblant tourbeux ?

En Sologne, on distingue deux types de milieux tourbeux : les landes tourbeuses caractérisées par des buttes de sphaignes* sous lesquelles se forme de la tourbe blonde et les tremblants tourbeux, formations végétales flottantes faisant la transition entre milieu aquatique et terre ferme.

Des milieux relictuels

Liés aux dépressions (vallées, étangs...), ces espaces sont aujourd'hui rares et disséminés. Nombre d'entre eux ont été drainés et boisés, voire exploités pour leur tourbe. Or ces zones jouent un rôle hydrologique majeur. Elles régulent les cours d'eau situés en aval ou fixent certains polluants toxiques pour l'Homme (métaux en particulier).

Une grande sensibilité aux perturbations

Leur gestion est délicate car toute modification du régime hydrique peut les dégrader de façon irréversible. Normalement, une simple surveillance et l'application de la charte Natura 2000 suffisent pour les maintenir. Mais si l'équilibre hydrique est rompu, il faut alors couper les ligneux qui y poussent et, si possible, relever le niveau de la nappe. Ces travaux coûteux peuvent être pris en charge via un contrat Natura 2000.

*Mousse à l'origine de la tourbe.

Pour plus d'informations, contacter l'animateur du site Natura 2000 Sologne (contact 4).

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Publié par :
Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crfp.fr/ifc
Le CRPF est certifié ISO 14001
Directeur de publication : G. de Moncuit
Rédaction : Grégoire Thauvin
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : décembre 2012

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.



Imprimé sur :
papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

